



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
27/06/2025	27/06/2025	19	10	12	14

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	
Mr FARGES Cédric		X	Mr GLADE Alain
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme MONMAYRAN Michèle		

**Délibération n°2025-07-02-02**

**Résultat du vote**      **14 pour**

**Objet : Acquisition des parcelles B318, B1385 et B1386**

Les parcelles B318, B1385 et B1386 sont à vendre pour un montant de 2000 € hors frais de notaire. Ces terrains sont situés rue Grands Carrière en zone agricole.

Dans le cadre de sa politique de développement de mobilité douce, il semble opportun d'acquérir ces parcelles.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

Considérant qu'il apparaît opportun et d'intérêt général pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées **B318, B1385 et B1386** ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées sise rue Grand Carrière **B318, B1385 et B1386** d'une superficie totale de 855 m<sup>2</sup> pour un montant de 2000 euros hors frais de notaire.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition des dites parcelles et tous les actes afférents à cette affaire.
- ✓ **DIT** que les frais notariés et les frais de bornage s'ils sont nécessaires seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

